



## Région wallonne

**Arrête ministériel constatant la désaffectation du site SAE/MC53  
dit Cinéma Brussin à COMINES-WARNETON (Comines)**

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine  
et des Transports;**

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la rénovation des sites d'activité économiques désaffectés, notamment l'article 80;

Vu la délibération du Conseil communal de la Ville de COMINES-WARNETON du 29 novembre 1993;

Considérant que la Ville de COMINES-WARNETON est propriétaire d'une partie du site composé des parcelles cadastrées COMINES-WARNETON, 1ère division, section C, numéros 614a2 pie, 614b2;

**A R R E T E :**

### Article 1er

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/MC53 dit Cinéma Brussin, à COMINES-WARNETON comprenant les parcelles cadastrées COMINES-WARNETON, 1ère division, section C, numéros 614a2, 614b2, 614L, 614y, 614z et repris au plan n° SAE/MC53 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Art. 2

Le présent arrêté sera transmis :

- aux propriétaires pour observations et réclamations:

La Ville de COMINES-WARNETON;

BRUSSIN-NOTREDAME Jérôme, Henri, Nestor, Jean-Marie, rue du Fort,  
46 à 7780 COMINES-WARNETON.

NAMUR, le 02 JUIN 1995



André BAUDSON